



Changement de nom suite à adoption simple

Par **CaroleBUSH**, le **23/08/2015** à **08:36**

Je suis mariée depuis 1998 et mon époux a été adopté en 2002. Il a demandé à faire substituer son nom pour celui de son adoptant.
Cependant nous n'avons jamais fait les démarches pour que moi et nos enfants (3) prennent le nouveau nom de mon mari. Notre livret de famille n'est pas modifié et mes enfants ont été déclarés à la naissance sous le premier nom (d'ailleurs 2 sur 3 étaient déjà nés au moment de l'adoption).
Mes deux enfants, âgés de 19 et 15 ans ne veulent pas prendre le nouveau nom de leur père.
Pour ma part il me faut faire changer mon nom d'épouse car nous voulons divorcer.
Pouvez-vous m'éclairer sur tous ces points car je suis perdue et ne sais ce que je dois faire.
D'avance un grand merci.

Par **amajuris**, le **23/08/2015** à **10:17**

bonjour,
même mariée, vous avez conservé votre nom de famille, le nom de votre mari n'est qu'un nom d'usage.
si vous divorcez, vous ne pourrez plus utiliser ce nom d'usage sauf si votre mari donne son accord.
vous pouvez vous renseigner auprès de l'état civil de votre commune pour savoir s'il est possible que vos enfants mineurs puissent prendre le nouveau nom de leur père.
salutations